Forum des Associations

Le traditionnel Forum des Associations se déroulera le samedi 10 septembre 2011 sur les places Jean JAURES et Félix REYNAUD en centre ville.

Cette journée, vitrine incontournable de la vie associative locale, sera agrémentée de nombreuses animations dont celle concernant la Coupe du Monde de Rugby. Le Forum vous permettra de faire connaitre les activités de votre association auprès de la population Crauroise. Un apéritif, un repas ainsi qu'une soirée festive, auxquels sont invités 5 bénévoles de votre association, clôtureront la soirée.



Subventions TPM

Les associations souhaitant adresser une demande de subvention à TPM, doivent impérativement en informer le service Vie-Associative, qui pourra aussi vous aider à la constitution du dossier.

Vous pouvez téléchargez celui-ci en vous connectant sur le site de TPM : www.tpm-agglo.fr, rubrique « Toulon Provence Méditerranée », onglet « fonctionnement » puis « associations ».



Sport Passion

Réservez votre soirée du mardi 8 novembre 2011, lors de laquelle vous pourrez assister, à la salle Jean Paul MAURRIC, à la cérémonie de remise des ***« Trophées Sport Passion »***, récompensant les sportifs Craurois, petits et grands, ayant obtenu un titre départemental, régional, national ou international.

Subvention municipale

La reprise des activités associatives du mois de septembre, annonce l'élaboration du Budget Prévisionnel et des dossiers de demandes de subventions de l'année 2012.

Afin de préparer au mieux, ces fastidieuses mais nécessaires contraintes administratives, Anne-Marie METAL et le service Vie-Associative se tiennent à votre disposition pour vous assister dans vos démarches. Le calendrier sera le suivant :

• **Vendredi 30 septembre 2011** : Réunion des associations à 18h en salle des Mariages pour la présentation et la distribution du dossier de demande de subvention.

• **Lundi 31 octobre 2011** : Dernier délai pour le retour du dossier
Lors de la constitution de ce dossier, nous vous demanderons d'établir le calendrier annuel des manifestations exceptionnelles prévues par votre association en 2012.

Pensez d'ores et déjà à les planifier, afin que nous puissions éditer un calendrier définitif au début du mois de décembre.

Salon du Benevolat « Réseau Sport 83 » :

Fort du succès rencontré lors de l'organisation, sur le territoire et en collaboration étroite avec la commune de La Crau, de la 1ère édition du salon du bénévolat, l'année dernière, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var a décidé de reconduire cette manifestation en 2011.

Ce salon, destiné aux bénévoles des associations réunira des exposants (Urssaf, Pôle emploi, Préfecture, DDCS direction départementale de la cohésion sociale,...) qui seront à la disposition de tous pour des informations concernant la vie associative et mettre en avant tous les dispositifs susceptibles d'aider les bénévoles.

Ce salon se déroulera le samedi 12 novembre 2011 à l'Espace Jean Paul MAURRIC, afin de lui donner un rayonnement encore plus important.

Dans le cadre d'une démarche liée au développement durable, cette édition de la Lettre aux Présidents sera le seul exemplaire papier.
www.villedelacrau.fr



La Lettre aux Présidents







AOUT 2011

L'EDITO DU MAIRE

Chers bénévoles,

Cette nouvelle édition de la « Lettre aux Présidents » marque la reprise de la nouvelle année associative. Comme chaque année à pareille époque, les Crauroises et Craurois renouvellent leur adhésion au sein de leurs associations, pour y pratiquer les nombreuses et diverses activités sportives, artistiques, ou culturelles proposées.

A l'heure où la tendance est au repli sur soi, quelle satisfaction de constater, qu'à La Crau, autant de bénévoles donnent encore et encore de leur temps en s'investissant au quotidien dans la vie sociale de la Commune, sans chercher à obtenir quelque chose de particulier en retour. Je salue votre action et vous remercie de cette implication.

Compte tenu du succès de la première édition, l'année associative 2011/2012 verra également la tenue de la deuxième édition du salon du bénévolat à La Crau. Par ailleurs, vous avez pu constater depuis deux ans que le calendrier des demandes de subventions municipales a été avancé progressivement afin de perturber le moins possible nos habitudes. Il le sera encore cette année pour enfin se stabiliser.

Ce nouveau calendrier poursuit un triple objectif : inciter les associations à avoir une vision de leurs activités à plus long terme, permettre à la Commune de produire un planning des manifestations annuelles en tout début d'année et ainsi faciliter la gestion de la mise à disposition des salles et matériel, et enfin faire correspondre la période de retrait et dépôt des dossiers avec les calendriers des autres partenaires notamment le Conseil Général du Var.

Je vous rappelle que le Service Municipal de la Vie Associative que j'ai souhaité créer, reste à votre écoute pour toutes vos demandes. En attendant, je souhaite à tous les bénévoles une excellente année associative chargée d'activités, pleine de réussite et satisfactions !

Christian SIMON

Maire de La Crau
Vice-président de
Toulon Provence Méditerranée



Service Vie Associative
Gilles ROBIN et Isabelle AUDASSO
Tel : 04 94 01 56 86 - Fax : 04 94 01 56 87
email : vie-associative@villedelacrau.fr - www.villedelacrau.fr



Comment organiser une manifestation, une soirée, ou un événement ?

Voici les trois étapes : *CONCEVOIR* , *CONDUIRE* et *CONCLURE* qui vont vous permettre de mener à bien vos projets

1 - CONCEVOIR

Pour concevoir votre projet, vous devez :
Définir les objectifs à atteindre de l'opération, choisir le type d'événement qui est le plus adapté pour répondre aux objectifs et identifier les différents acteurs qui vont y participer (public ciblé, parties prenantes, motivation des uns et des autres, rôle de chacun…etc.).

Puis :
Identifier les besoins (lieux, matériels, humains et financiers…) et définir les ressources en fonction. L'analyse besoins/ressources est très importante, en effet, une mauvaise estimation engendre des risques potentiels pour le déroulement de votre événement.

Ensuite :
Etudier l'impact potentiel de votre manifestation d'un point de vue : environnemental, économique, social et sur votre activité propre.

Et enfin :
Etablir un budget prévisionnel le plus précis et réaliste possible et construire un échéancier général et un spécifique pour la communication.



2 - CONDUIRE

Quand on organise une manifestation, un gala, une soirée…etc., il est important de se renseigner sur la réglementation en vigueur et l'appliquer. *(Voici quelques exemples d'obligations :* Obligations relatives aux normes d'hygiène et de sécurité, à l'accueil de mineurs, aux infrastructures recevant du public, aux espaces naturels protégés, …etc.)

Vous devez donc impérativement :

- **Effectuer une demande d'autorisation** en préfecture (selon le type d'événement) et à la commune.

- **Faire une demande de mise à disposition des infrastructures**, à la commune ou au gestionnaire.

- **Conventionner** avec les différents partenaires.

- **Prendre une assurance** ou étendre son contrat d'assurance.

- **Informer les secours** (pompiers et hôpitaux les plus proches) **et mettre en place les moyens de secours les plus adaptés à votre événement.**

- **Identifier les dates et lieux de diffusion de l'information (plan de communication) et réaliser vos supports de communication** (affiches, dépliants, mailing d'information, newsletter…etc.).

- **Obtenir des devis et rechercher ou consolider vos partenariats.**

- **Effectuer une annonce presse** avant l'événement **et inviter les journalistes à venir le jour j** effectuer leur reportage.

A RETENIR :

- **La réglementation concernant la Buvette :** La loi EVIN du 10 janvier 1991 interdit la vente et la distribution de boissons alcoolisées « dans les stades, les salles d'éducation physique, dans les gymnases et de manière générale dans tous les établissements d'APS ». Sauf possession d'une licence de 2ème catégorie (s'adresser en Mairie).

- **La déclaration à la SACEM**
(Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique).
Pour pouvoir diffuser légalement de la musique sur votre événement, il faut faire connaître son projet à la SACEM, effectuer une demande d'autorisation pour les oeuvres utilisées et reverser les droits d'auteur à cet organisme.



3 - CONCLURE

Lorsque la manifestation est achevée vous devez :

- **Transmettre les informations sur le déroulement de votre événement à la presse** et aux médias (résultat, impact, ambiance,…etc.).

- **Réaliser un bilan qualitatif et quantitatif** de votre opération afin de valoriser votre projet mais aussi afin de rendre compte aux collaborateurs.

- **Clôturer le budget et faire le comparatif avec le budget prévisionnel.**

- **Effectuer une réunion bilan** avec toutes les parties prenantes.

- **Remercier les partenaires et bénévoles.**

- **Regrouper l'ensemble des documents** relatifs à votre organisation en un même dossier.

Contenu élaboré par le CDOS du Var.

Sources :
Préfecture,
Ministère des Sports,
Association Mode d'emploi,
Code du sport.

Pour plus d'informations, participez à la formation sur ***« la méthodologie et le management de projet »***, le 07 mars 2012.

Contact :
Jérôme REZE, Conseiller Technique du CDOS Var

Tel : 04 94 46 01 92

Email : acdos@cdos83.org

Site : http://www.cdos83.org



